

Repères étrangers

(1^{er} mai 1992 - 15 juillet 1992)

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT

AFGHANISTAN

28 juin 1992 : **Chef de l'Etat**. Deux mois après sa désignation à la tête de la République islamique afghane, M. Sibghatullah Modjaddedi, après quelque hésitation, renonce à ses fonctions qu'il n'occupait qu'à titre intérimaire. Il est remplacé par M. Burhanuddin Rabbani, leader du *Jamiat-e-Islami* (parti du commandant Ahmad Shah Massoud), pour une durée de quatre mois, à l'issue de laquelle soit un Parlement, soit l'assemblée traditionnelle — la *Loya Jirga* — devrait désigner un nouveau gouvernement. C'est le quatrième chef de l'Etat en dix semaines (cf. *RE*, 62), après la chute le 15 avril de M. Mohammed Najibullah et l'effacement, treize jours plus tard, du général Hatif devant M. Modjaddedi. M. Rabbani préside un « Conseil dirigeant », composé des chefs des factions de Peshawar ou de leurs représentants. Le « Conseil de la Guerre sainte » de M. Modjaddedi, composé de 64 membres, demeure en fonction à titre d'organe consultatif (*Le Monde*, 23, 26 et 30 juin 1992).

ALGÉRIE

29 juin au 2 juillet 1992 : **Chef de l'Etat**. Président du Haut Comité d'Etat algérien depuis le 16 janvier 1992 (cf. *RE*, 62), Mohamed Boudiaf, 73 ans, l'un des 9 chefs historiques de la révolution algérienne, est assassiné à Annaba (ex-Bône) le 29 juin. M. Ali Kafi, 64 ans, secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahiddines (anciens combattants), est coopté le 2 juillet pour le remplacer à la tête de cette institution collégiale créée lors du coup d'Etat du 11 janvier. Le HCE coopte également M. Redha Malek, président du Conseil consultatif national, organe destiné à l'assister dans l'élaboration des textes à caractère législatif. Parmi les 9 chefs historiques, seuls MM. Macine Ait-Ahmed, Ahmed Ben Bella et Rabah Bitat sont encore vivants. Tous les autres sont morts de façon violente (*Le Monde*, 1^{er} au 4 juillet 1992).

9 juillet 1992 : **Premier ministre**. Confirmé dans ses fonctions de chef du Gouvernement et de ministre de l'économie à la suite du coup d'Etat, M. Sid Ahmed Ghozali, en désaccord avec les nouveaux dirigeants, démissionne. Il occupait ces fonctions depuis le 5 juin 1991. Il est remplacé par

M. Belaïd Abdesslam, 64 ans, qui fut notamment ministre de l'industrie et de l'énergie de 1965 à 1977. Cette désignation est assez contestée (*Le Monde*, 10 juillet 1992).

AUTRICHE

26 avril et 24 mai 1992 : **Elections présidentielles**. Les électeurs autrichiens ont désigné un successeur à M. Kurt Waldheim, élu le 8 juin 1986 et qui ne se représentait pas après un mandat peu glorieux (cf. *RE*, 40).

Lors du premier tour, 83,82 % des électeurs avaient voté (— 5,5) mais aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue, les résultats étant les suivants :

- M. Rudolf Streicher, 53 ans, Parti social-démocrate d'Autriche (SPÖ), 40,67 % ;
- M. Thomas Klestil, 59 ans, diplomate, Parti populiste autrichien (övp), 37,20 % ;
- Mme Heide Schmidt, Parti libéral d'Autriche (droite) (FPö), 16,41 % ;
- M. Robert Jungk, Verts 5,71 %.

L'avance de 160 000 voix était trop faible pour permettre à M. Streicher de l'emporter, le FPö appelant à voter pour le candidat populiste.

Au deuxième tour, 80,25 % des électeurs ont participé à l'élection. M. Thomas Klestil a triomphé largement avec 2 528 006 voix (56,89 %) contre 1 915 380 à M. Streicher (43,11 %) (*Le Monde*, 23 et 25 mai 1992 et *Ambassade d'Autriche*).

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

26 juin 1992 : **Commission**. Lors du Conseil européen réuni à Lisbonne, les Douze ont confirmé M. Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne pour deux ans. Président depuis le 1^{er} janvier 1985, M. Delors devrait ainsi exercer cette fonction dix ans (*Le Monde*, 28-29 juin 1992).

CUBA

12 juillet 1992 : **Constitution**. L'Assemblée nationale du pouvoir populaire a adopté la révision de la Constitution du 24 février 1976. Les amendements renforcent les pouvoirs du « Lider Maximo » qui, président du Conseil d'Etat, président du conseil des ministres, premier secrétaire du Parti communiste, présidera aussi le Conseil de la défense nationale, organe chargé de diriger le pays en « cas de guerre, de mobilisation générale ou d'état d'urgence ». Cette dernière situation interviendrait « devant l'imminence d'une attaque, d'une catastrophe naturelle ou d'un désastre... qui menacerait l'ordre intérieur, la sécurité ou la stabilité de l'Etat ». La Constitution modifiée rend possible le transfert au secteur

privé de moyens de production dits « fondamentaux ». La liberté religieuse est reconnue. Enfin, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire et les assemblées provinciales seront élues directement et au scrutin secret. Jusqu'à maintenant, l'Assemblée nationale était désignée pour cinq ans par les assemblées municipales (*Le Monde et Libération*, 14 juillet 1992).

DANEMARK

2 juin 1992 : **Référendum, Souveraineté**. Alors que le Folketing avait approuvé à une très large majorité les accords de Maastricht (130 voix — conservateurs, libéraux, démocrates centristes, radicaux, la majorité des chrétiens populaires et les sociaux démocrates — contre 25 — socialistes populaires, parti du Progrès et un chrétien populaire — et 20 abstentions, les députés du Groenland et des îles Feroe ne prenant pas part au vote), un référendum était nécessaire, la majorité des 5/6 n'étant pas atteinte. Les résultats de ce référendum ont eu un retentissement qui a dépassé le seul cadre du Royaume, les Danois étant les premiers à se prononcer sur ce traité. Les électeurs ont refusé, la ratification à une faible majorité :

Inscrits	3 964 415	
Participation		82,9 %
NON	1 652 999	(50,7 %)
OUI	1 606 730	(49,3 %)

C'est la troisième fois que les Danois étaient appelés à se prononcer sur la place de leur pays dans la Communauté, après les référendums positifs du 2 octobre 1972 (adhésion) et du 27 février 1986 (Acte unique) (*Le Monde*, 21 mai-1^{er} juin et 4 juin 1992).

ÉTATS-UNIS

15, 24, 25, 29 juin 1992 : **Cour suprême**. La Cour suprême a rendu un certain nombre d'arrêtés, au mois de juin, qui ont suscité souvent des controverses.

Le 15 juin, dans un arrêt qualifié par les juges de la minorité de « monstrueux », la Cour a jugé par six voix contre trois que les autorités américaines avaient pu faire enlever le D^r Humberto Alvarez Machain sur le territoire mexicain. Le D^r Alvarez Machain, de nationalité mexicaine, était impliqué dans le meurtre de deux agents américains de lutte contre la drogue. Le Chief Justice Rehnquist a d'ailleurs admis que cette décision violait « les principes généraux du droit international » tout en se prononçant en sa faveur... Cet arrêt a suscité à la fois indignation et crainte en Amérique latine.

Le 24 juin, la Cour s'est prononcée sur un autre sujet, objet de polémiques depuis quelques années. Par cinq voix contre quatre, elle a réaffirmé

l'interdiction d'organiser des offices religieux et des prières dans les établissements d'enseignement public, en se fondant sur le premier amendement.

C'est ce même amendement qui a servi de fondement à la décision de la Cour, par cinq voix contre quatre, concluant à l'inconstitutionnalité de la « loi municipale » de Saint-Paul, Minnesota, sanctionnant les propos ou attitudes déterminés par le racisme ou l'intolérance religieuse.

Le 24 juin, un autre arrêt a connu quelque retentissement puisque dans l'affaire *Cipollone v. Liggett* la Cour suprême a admis que des poursuites pouvaient être intentées contre les fabricants de cigarettes, estimant que l'avertissement figurant depuis 1966 sur les paquets (« fumer provoque le cancer ») n'excluait pas de telles poursuites.

Enfin, le 29 juin, la Cour suprême est intervenue sur la question la plus brûlante : l'avortement. Le célèbre arrêt de 1973 *Rio v. Wade* n'a pas été infirmé. Par cinq voix contre quatre, elle a jugé que si les Etats pouvaient imposer des restrictions et poser des conditions à l'avortement, ils ne pouvaient remettre en cause ce « droit garanti par la Constitution » sur le fondement du respect de la vie privée des citoyens. On notera que trois des juges nommés par les présidents Reagan (Sandra Day, O'Connor et Anthony Kennedy) ou Bush (David Souter) ont rejoint les juges Blackmun et White (*Le Monde*, 17, 26, 27, 28-29 juin, 1^{er} juillet 1992 et *Libération*, 18 et 25 juin 1992).

GRANDE-BRETAGNE

11 mai 1992 : **Parti conservateur**. Sir Norman Fowler, 54 ans, parlementaire depuis vingt-deux ans, ayant occupé divers postes ministériels et proche de M. John Major, devient président du Parti conservateur en remplacement de M. Chris Patten, nommé gouverneur de Hong-Kong (*Le Monde*, 12 mai 1992).

20-21 mai 1992 : **Souveraineté**. La Chambre des Communes approuve en deuxième lecture les accords de Maastricht par 336 voix contre 92 et 223 abstentions. Si le Parti travailliste a recommandé l'abstention, 61 de ses députés ont rejoint 22 conservateurs et 9 unionistes d'Ulster pour s'opposer au traité. Le traité devra encore être examiné par la Chambre des Lords (*Le Monde*, 22 et 23 mai 1992).

30 juin 1992 : **Premier ministre, Chambre des Lords**. Mme Margaret Thatcher, Premier ministre du 4 mai 1979 au 28 novembre 1990, qui a été faite *Baroness Thatcher of Kesteven*, titre non héréditaire, a été admise à la Chambre des Lords, où elle souhaite continuer à pouvoir exprimer ses idées (*Le Monde*, 7-8 juin 1992).

INDE

13 juillet 1992 : **Président de la République**. Le 9^e Président de l'Inde a été élu par un collège électoral regroupant le Parlement fédéral et des représentants des 25 Etats. C'est le vice-président sortant, M. Shankar

Dayal Sharma, 74 ans, membre du Parti du Congrès (I), qui l'emporte face à son principal adversaire, George Gilbert Swell, chrétien d'origine tribale, soutenu par le centre et la droite hindouiste du Bharatiya Janata Party (BJP), ainsi que par le National Front, centriste. Il succède au président Ramaswamy Venkataraman, qui, octogénaire, ne se représentait pas (*Le Monde*, 18 juillet 1992).

IRLANDE

18 juin 1992 : **Référendum, souveraineté.** C'est en fait à trois questions que devaient répondre les électeurs irlandais : Ratification du traité de Maastricht sur l'Union européenne, conformité de la législation irlandaise avec l'Union européenne et ratification de l'accord de Luxembourg du 15 décembre 1989 sur les brevets...

A la différence des Danois, les Irlandais ont approuvé massivement le traité de Maastricht : Inscrits : 2 542 840 ; Votants : 57,3 % ; OUI : 1 001 076 (68,7 %) ; NON : 448 645 (31,3 %).

Un autre référendum aura lieu en novembre sur « le droit de voyager » et la liberté d'information sur l'avortement (*Le Monde*, 7-8, 9, 12, 18, 19, 20, 21-22 juin 1992).

ISRAËL

25 juin 1992 : **Elections législatives.** Quinze ans après avoir perdu le pouvoir, le Parti travailliste de M. Itzhak Rabin sort vainqueur des élections à la 13^e Knesset, en remportant 44 des 120 sièges. Le bloc de gauche, qui comprend, outre le Parti travailliste, le Ratz (Mouvement des droits civiques), le Shinui (Mouvement pour le changement), le Mapam (socialiste), le Hadash (Front démocratique pour la paix) et le Parti démocratique arabe, détient désormais la majorité absolue avec 61 sièges, soit un gain de 6 députés par rapport aux élections du 1^{er} novembre 1988 (cf. *RE*, 49). Les partis religieux, avec 16 députés (— 2), ne peuvent plus jouer leur rôle d'arbitre entre les travaillistes et le Likoud du Premier ministre sortant, M. Itzhak Shamir. Le bloc de droite perd 4 sièges, les gains de l'extrême-droite (+ 4), ne compensant pas la perte plus sévère du Likoud et des libéraux (— 8). Il semble que la victoire travailliste ait été notamment favorisée par les suffrages des nouveaux immigrants en provenance de l'ex-URSS. 25 listes étaient en présence (*Le Monde*, 14-15, 18, 20 au 28-29 juin 1992).

ITALIE

25 mai 1992 : **Election présidentielle.** Il aura fallu le choc provoqué par l'attentat dans lequel ont péri le juge Falcone, sa femme et trois gardes du corps pour que le collège électoral chargé d'élire le neuvième Président de la République italienne — les 630 députés, les 336 sénateurs et 58 délégués régionaux, soit 1 014 grands électeurs — parvienne à un résultat. L'arti-

de 83 de la Constitution exige la majorité des deux tiers du collège aux trois premiers tours. Ensuite, la majorité absolue suffit. Le résultat n'a cependant été acquis qu'au 16^e tour. M. Oscar Luigi Scalfaro, président de la Chambre des députés, 73 ans, démocrate chrétien d'une intégrité reconnue et d'une grande rigueur morale, a obtenu 672 voix (il en fallait 508), approchant de 4 voix la majorité des deux tiers. Il était soutenu par la Démocratie chrétienne, le Parti socialiste italien, le Parti de la gauche démocratique (ex-PCI), le Parti libéral, le Parti social-démocrate, les verts, les radicaux, la RETE et le mouvement anti-mafia. Le président sortant, démissionnaire (cf. *RE*, 62), M. Francesco Cossiga, avait été désigné dès le premier tour, ce qui, auparavant ne s'était produit que pour le premier président, en 1946, Enrico de Nicola. A l'inverse, il avait fallu 23 tours, en 1971 pour élire Giovanni Leone (*Le Monde*, 13, 19, 20, 23, 27 et 30 mai 1992).

28 juin 1992 : **Gouvernement.** Près de trois mois après les élections législatives (cf. *RE*, 62), l'Italie s'est enfin dotée d'un nouveau Gouvernement de coalition quadripartite regroupant, comme le précédent (cf. *RE*, 59) les démocrates-chrétiens, les socialistes, les sociaux-démocrates et les libéraux. Il est dirigé par M. Giuliano Amato, professeur de droit constitutionnel socialiste, âgé de 54 ans. En tant que constitutionnaliste, il est favorable à un renforcement de la présidence de la République. Après M. Giovanni Spadolini, républicain, de 1981 à 1982, et M. Bettino Craxi, socialiste, de 1984 à 1987, c'est la troisième fois qu'une personnalité non démocrate-chrétienne dirige un Gouvernement depuis la guerre.

Ce Gouvernement, le cinquante et unième de l'après-guerre, comprend 24 ministres au lieu de 33 dont beaucoup de nouveaux membres et de techniciens, et 35 secrétaires d'Etat au lieu de 68...

Sa désignation a donné lieu à certaines innovations. D'une part, la démocratie-chrétienne a interdit à ses membres le cumul d'un mandat parlementaire et d'un portefeuille ministériel. Afin de limiter l'influence des partis, l'article 92, qui dispose que « le Président de la République nomme le président du Conseil des ministres, et sur la proposition de celui-ci, les ministres », a été appliqué à la lettre.

Le Gouvernement a obtenu la confiance du Sénat par 173 voix contre 140, le 2 juillet, et celle de la Chambre quelques jours plus tard (*Le Monde*, 19, 30 juin, 2 et 4 juillet 1992).

JAPON

15 juin 1992 : **Armée.** La peur du militarisme au Japon reste toujours vivace et l'article 9 de la Constitution interdit à ce pays de maintenir des forces de guerre. Le projet de loi sur les « opérations de maintien de la paix » (PKO) a donc, de ce fait, suscité de vives oppositions. Ce projet devrait permettre d'envoyer des troupes japonaises à l'étranger dans le cadre des opérations de maintien de la paix sous la responsabilité de l'ONU. Un premier texte adopté par la Chambre des Représentants avait été rejeté par la Chambre des Conseillers où le Parti libéral démocrate n'a plus la majorité.

Le nouveau projet est plus limité, ne permettant pas, notamment, à ces forces d'être engagées dans des combats. Afin d'empêcher son adoption, socialistes et communistes ont pratiqué l'obstruction, en ayant recours, par exemple, à la technique du « pas de bœuf » qui consiste à aller à très petits pas déposer son bulletin dans l'urne, lors des votes, afin de retarder le scrutin. D'autre part, les 137 députés socialistes ont remis leur démission collective, ainsi que les 4 députés du Shaminren (Parti d'union social-démocrate), afin de provoquer une dissolution. Le président de la Chambre ayant refusé ces démissions, la tactique a échoué, et le projet a pu être adopté le 15 juin. C'est la deuxième fois que l'article 9 suscite de tels débats. La création, au moment de la guerre de Corée, des Forces d'autodéfense avait entraîné également de très vifs débats (*Le Monde*, 4, 6, 10, 16 et 17 juin 1992).

LIBAN

16 mai 1992 : **Gouvernement**. A la suite de violentes manifestations populaires protestant contre la baisse du pouvoir d'achat, le Premier ministre, M. Omar Karamé, à la tête d'un Gouvernement de « réconciliation nationale » depuis le 24 décembre 1990 (cf. *RE*, 57), démissionne.

Un nouveau Gouvernement est rapidement constitué avec l'accord des Syriens, présidé par M. Rachid Solh, qui avait déjà dirigé le Gouvernement libanais, mais avait démissionné lors du déclenchement de la guerre civile, le 15 mai 1975. Sunnite modéré âgé de 66 ans, il dirige un Gouvernement de 24 ministres (au lieu de 30), soit 12 chrétiens et 12 musulmans. La majorité des deux tiers a été, comme dans le cabinet précédent, réservée à des pro-Syriens inconditionnels (*Le Monde*, 8, 14 et 19 mai 1992).

LUXEMBOURG

2 juillet 1992 : **Souveraineté**. Par 51 voix contre 6 et 2 abstentions, la Chambre des députés a autorisé la ratification des accords de Maastricht. Le débat a surtout porté sur le vote des étrangers et le résultat — pour lequel la majorité des deux tiers était nécessaire — a été acquis après un compromis. Pour voter, les ressortissants communautaires devront résider depuis douze ans. Seuls les Luxembourgeois pourront être bourgmestre ou échevin. Les élus étrangers devront parler la langue du pays et ne devront pas représenter plus de 25 % des effectifs des conseils. Rappelons que le Luxembourg compte près de 30 % d'étrangers. La Constitution sera révisée après les élections législatives de juin 1994 afin de permettre l'union monétaire et le vote des étrangers (*Le Monde*, 21-22 juin et 4 juillet, *Libération*, 3 juillet 1992).

POLOGNE

5 juin au 10 juillet : **Gouvernement**. La Pologne ne parvient pas à trouver la stabilité gouvernementale en raison de la division de la Diète et des volontés « présidentielistes » du Président Walesa.

Mis en place dans une certaine confusion le 24 décembre 1991 (cf. *RE*, 62), désapprouvé par le Président de la République, le Gouvernement présidé par M. Jan Olszewski est renversé par la Sejm le 5 juin 1992 (237 voix pour la destitution, 199 contre et 33 absentions). Le même jour, M. Waldemar Pawlak, président du Parti paysan (PLS), sur proposition du président Lech Walesa, est investi Premier ministre par 261 voix contre 149 et 7 abstentions. Il obtient l'appui de l'Union démocratique, de l'Union social-démocrate (ex-communiste), de la Confédération pour une Pologne indépendante (KPN, droite), du Parti paysan (PLS) et du Congrès libéral. Il est le premier chef de Gouvernement à ne pas être issu de Solidarité.

Les 13 et 14 juin, le Congrès de Solidarité à Gdansk marque la rupture avec Lech Walesa.

Le 2 juillet, constatant l'impossibilité d'obtenir la confiance de la Sejm (Diète) sur son programme, du fait de l'abandon de la « petite coalition » (Union démocratique, Congrès libéral, Programme économique polonais), il renonce à sa mission. L'échec de M. Pawlak est considéré comme l'échec du Président Walesa.

Le 10 juillet, Mme Hanna Suchocka est désignée comme Premier ministre par la Sejm par 233 voix contre 61 et 113 abstentions. Elle constitue immédiatement un Gouvernement de large coalition, composé de personnalités issues de Solidarité mais aux positions parfois opposées. Elle obtient, le lendemain, la confiance de l'Assemblée (226 pour, 124 contre et 28 abstentions).

C'est le cinquième Gouvernement de la Pologne postcommuniste. Mme Suchocka, 46 ans, Union démocratique, constitutionnaliste, est très hostile à l'avortement. Sa tâche sera difficile face à un Parlement divisé en 29 formations depuis les élections du 27 octobre 1991 (cf. *RE*, 61) et à un chef d'Etat interventionniste, qui ne dispose pas du droit de révoquer le Premier ministre... mais le regrette !

Cette crise gouvernementale doit d'avoir eu une issue dans le droit que détient le Président de la République de dissoudre la Chambre si celle-ci n'a pas investi de Gouvernement dans un délai de trois mois à compter de la désignation du Premier ministre (*Le Monde*, 9 mai, 5, 6, 7-8 juin, 3, 12-13 juillet 1992).

RUSSIE

7 mai 1992 : **Armée.** M. Boris Eltsine, Président de la Russie, qui était déjà chargé du ministère de la défense, à titre provisoire, après sa création en avril, a, par décret, créé les Forces armées russes. Cela complique la situation militaire de l'ex-URSS dans la mesure où les « forces unifiées » de la CEI subsistent. Les unes après les autres, les républiques envisagent la création de leur propre armée. Le 18 mai, le général Pavel Gratchev, qui lors du putsch avait nettement pris parti en faveur de Boris Eltsine, devient ministre de la défense, le Président russe étant déchargé de ces fonctions (*Le Monde*, 9 et 20 mai 1992).

26 mai 1992 : **Parti communiste**. Réunie pour examiner la légalité des décrets des 23 et 25 août 1991 et du 6 novembre 1991 interdisant les activités du Parti communiste soviétique et du PC russe, la Cour constitutionnelle a accepté, par 9 voix contre 3 et 1 abstention, de se prononcer sur la question de la « constitutionnalité » et de la « légalité historique » du PCUS. Les débats au fond ont commencé le 7 juillet (*Le Monde*, 28 mai, 7, 9 et 10 juillet 1992).

SUISSE

17 mai 1992 : **Référendums**. Les citoyens helvétiques étaient appelés à se prononcer sur 7 questions. Dans 6 votations sur 7, les électeurs ont répondu favorablement.

— La plus importante concernait l'arrêté fédéral relatif à l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) (920 743 OUI : 55,8 %, dont 71,6 dans le canton de Genève, 728 140 NON). Les Suisses ont également approuvé la loi fédérale concernant la participation de la Suisse, aux FMI, BIRD, AID) et SFI (OUI : 56,4 %).

— Deux votations concernaient la protection des eaux. Les électeurs ont rejeté une initiative populaire concernant l'exploitation et l'endigement des cours d'eaux (NON : 62,9 % ; tous les cantons ont voté non) et approuvé la loi fédérale sur la protection des eaux (OUI : 66,1 %).

— A l'exception du Valais, tous les cantons se sont prononcés en faveur de la modification du code pénal suisse et du code pénal militaire en ce qui concerne les infractions contre l'intégrité sexuelle, les nouveaux textes visant à garantir le libre arbitre des Suisses sur le plan sexuel (OUI : 73,1 %).

— Enfin deux modifications à la Constitution ont été adoptées. L'article 18, al. 1 est modifié afin de permettre l'organisation d'un service civil, ce qui avait déjà été refusé par deux fois en 1977 et 1984. L'objection de conscience trouve enfin droit de cité (OUI : 82,5 %). D'autre part un nouvel article 24 *decies* est introduit dans la Constitution et est relatif à la procréation assistée et au génie génétique (OUI : 73,8 % ; seul le Valais a voté contre).

La participation à ces votations a été de 37,8 %, les plus civiques étant les électeurs de Schaffhouse (68,2) et les moins ceux du Tessin (30,3 %) (*Le Monde*, 17, 19 mai 1992, *Ambassade de Suisse*).

TCHÉCOSLOVAQUIE

5 et 6 juin 1992 : **Elections parlementaires**. Les Tchèques et les Slovaques ont désigné leurs représentants aux trois parlements de la République : Assemblée fédérale, Conseil national tchèque, Conseil national slovaque.

L'Assemblée fédérale comprend deux chambres : la Chambre du peuple (133 sièges pour la République tchèque et 67 pour la République slovaque) et la Chambre des nations (75 sièges pour chaque république).

Ces élections, à la différence de celles de 1990 qui étaient les élections de l'espoir (cf. *RE*, 55), se caractérisent par la victoire des partis nationalistes, notamment en Slovaquie où ils recueillent 48,24 % des voix au profit principalement du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (*HZDZ*) de M. Vladimir Meciar, des ex-communistes et des indépendantistes.

À l'issue de cette consultation électorale, un accord intervient entre M. Meciar et son homologue tchèque, M. Vaclav Klaus, aux termes duquel les Gouvernements tchèque et slovaque doivent négocier les modalités de la partition de la Tchécoslovaquie d'ici le 30 septembre prochain. La « partition de velours » est en marche... (*Le Monde*, 9 et 21 juin 1992, *Ambassade de Tchécoslovaquie*).

3 juillet 1992 : **Elections présidentielles**. Le chef de l'Etat est élu par chacune des parties de la Chambre des nations et par la Chambre du peuple. Dans chacun de ces trois collèges, il doit obtenir la majorité des deux tiers au premier tour et la majorité absolue au second tour.

Seul candidat à se présenter, M. Vaclav Havel, au pouvoir depuis le 29 décembre 1989, réélu le 5 juillet 1990 pour deux ans, bénéficiait du soutien du Parti démocratique civique (*ODS*) de M. Klaus.

M. Havel a subi un échec aux deux tours :

— Premier tour (majorité des deux tiers)

- Chambre des nations :
 - Partie tchèque : 47 voix (il en fallait 50) ;
 - Partie slovaque : 22 voix (il en fallait 50) ;
- Chambre du peuple : 79 voix (il en fallait 100).

— Deuxième tour (majorité absolue) :

- Chambre des nations :
 - Partie tchèque : 45 voix (il en fallait 38) ;
 - Partie slovaque : 18 voix (il en fallait 38) ;
- Chambre du peuple : 80 voix (il en fallait 75).

Ce sont donc les Slovaques qui ont empêché la réélection de M. Havel qui ne pourra se représenter au troisième tour.

Si aucun candidat n'est élu au 4^e tour, la Constitution prévoit que le chef de l'Etat demeure en place jusqu'au 5 octobre. Il se peut aussi que le Parlement décide une prolongation exceptionnelle de son mandat de six mois à un an, jusqu'à la partition de la Tchécoslovaquie, mais le Président Havel semble décidé à démissionner (*Le Monde*, 5-6 juillet 1992).

10 juillet 1992 : **Gouvernement**. Un nouveau Gouvernement fédéral, dirigé par M. Jan Strasky, 51 ans, Tchèque, vice-Premier ministre sortant, est constitué. Son programme politique a essentiellement pour objet la partition de la Fédération en deux Etats indépendants (*Le Monde*, 12-13 juillet 1992).

Elections fédérales tchécoslovaques des 5 et 6 juin 1992

	Chambre du peuple		Chambre des nations	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges
Partie démocratique civique - Parti chrétien-démocrate (ODS-KDS) (tchèque)	33,90	48	33,43	37
Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDZ)	33,53	24	33,85	33
Bloc de Gauche (Coalition du PC de Bohême et Moravie et de la Gauche démocratique) (KSCM-DL)	14,3	19	14,5	15
Parti de la Gauche démocratique (ex-PC slovaque) (SDL)	14,2	10	14,2	13
Parti social démocrate tchécoslovaque (tchèque) (CSSD)	7,2	10	7,2	6
Assemblée pour la République - Parti républicain tchécoslovaque (tchèque) (SPR-RSC)	6,4	8	6,5	6
Union démocrate-chrétienne - Parti populaire tchécoslovaque (tchèque) (KDU-CSL)	6	7	6	6
Union sociale libérale (LSU)	5,9	7	5,9	5
Parti national slovaque (SNS)	9,3	6	9,3	9
Mouvement chrétien démocrate (KDH) (slovaque)	8,5	6	8,8	8
Mouvement hongrois chrétien-démocrate - Együttéles - Parti populaire hongrois (MKDH-E-MLS)	7,5	5	7,5	7
Parti social-démocrate de Slovaquie (SDSS)	6	0	6	5
Alliance démocratique civique (tchèque) (ODA)	4,5	0	4,5	0
Mouvement civique (OH) (tchèque)	4,5	0	4,5	0
Union démocratique civique (slovaque) (ODU)	4,0	0	4,0	0

	Conseil national tchèque		Conseil national slovaque		
	Voix	Sièges	Voix	Sièges	
ODS-KDS	29,73	76	HZDZ	37,26	74
KSCM-DL	14,05	35	SDL	14,07	28
CSSD	6,53	16	KDH	8,88	18
LSU	6,52	16	SNS	7,93	15
KDU-CSL	6,28	15	MKDH-E-MLS	7,42	14
Mouvement pour l'autonomie de Moravie-Silésie	5,87	14			
ODA	5,93	14			
SPR-RSC	5,98	14			

(Ambassade de Tchécoslovaquie)

THAÏLANDE

10 juin 1992 : **Révision constitutionnelle**. Sous la pression de l'opposition, le Parlement adopte plusieurs amendements constitutionnels afin d'éloigner les militaires du pouvoir. Le plus important décide que le Premier ministre devra désormais être un député. Par ailleurs, le Sénat, qui comprend 270 membres nommés pour quatre ans et choisis *de facto* par l'armée, ne participera plus aux votes de censure du Gouvernement ; le Président du Parlement sera celui de l'Assemblée nationale et non celui du Sénat. Enfin, la deuxième session annuelle sera ouverte à tout débat (*Le Monde*, 27 mai 1992).

24 mai-10 juin 1992 : **Gouvernement**. A la suite des réactions déclenchées par la répression sanglante des manifestations populaires ayant eu lieu à Bangkok, le général Suchinda Krapayoon, qui avait été nommé Premier ministre le 7 avril sans avoir été candidat aux élections législatives du 22 mars, démissionne le 24 mai de ses fonctions (cf. *RE*, 62).

Il est remplacé par M. Anand Panyarachon, homme d'affaires et personnalité respectée qui avait dirigé le Gouvernement avant d'être éliminé par le coup d'Etat militaire du 23 février 1991 (cf. *RE*, 58). Il constitue un Gouvernement intérimaire, essentiellement composé de technocrates, ayant notamment pour mission d'organiser de nouvelles élections dans un délai de quatre mois. Il décide l'abolition des pouvoirs spéciaux de l'armée en prononçant la dissolution du commandement militaire de maintien de la sécurité intérieure (IPKC) et du commandement pour la sécurité de la capitale (CSC) (*Le Monde*, 25, 30 mai, 12, 16 juin, 14 juillet 1992).

YUGOSLAVIE

24 mai 1992 : **Sécession**. Alors que la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie étaient admises à l'ONU, le 22 mai, des élections législatives pour élire un Parlement parallèle de 100 sièges et des élections présidentielles étaient organisées dans la province autonome du Kosovo, peuplée à 90 % d'Albanais. M. Ibrahim Rugova, écrivain, membre de la Ligue démocratique, seul candidat, a été élu Président (*Le Monde*, 24-25, 26, 27 mai 1992).

31 mai 1992 : **Elections législatives**. Après la proclamation de la III^e République fédérale de Yougoslavie (cf. *RE*, 62), des élections ont eu lieu en Serbie (taux de participation : 55,79 %) et au Monténégro (taux de participation : 57,45 %) pour la désignation de la Chambre des députés. 7 277 000 électeurs étaient inscrits. Sur les 138 sièges à pourvoir, 73 reviennent au Parti socialiste de Serbie (PSS) du Président Slobodan Milosevic, 33 au Parti radical serbe (droite nationaliste) de M. Vojislav Seselj, 23 au Parti démocratique du Monténégro (ex-communiste), 2 à la Communauté démocratique des Hongrois (de Voïvodine), 2 à la Ligue des Communistes-Mouvement pour la Yougoslavie et 3 à des candidats indé-

pendants. Il y aura des élections partielles pour 2 sièges dont les résultats ont été contestés. Le Mouvement du Renouveau serbe de M. Vuk Draskovic avait appelé au boycott de ces élections, ainsi que la communauté albanaise du Kosovo. Ces élections ont été déclarées « illégales » par les Etats-Unis et critiquées par la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) (*Le Monde*, 6 juin 1992).

15 juin 1992 : **Président de la République.** M. Dobrica Cosic, écrivain serbe, 70 ans, est élu premier Président de la nouvelle Yougoslavie par les deux chambres du Parlement fédéral (*Le Monde*, 17 juin 1992).

2 juillet 1992 : **Premier ministre.** M. Milan Panic, homme d'affaires d'origine serbe, mais de nationalité américaine, et résidant en Californie, 62 ans, accepte le poste de Premier ministre et est investi le 14 juillet par le Parlement par 134 voix contre 36 (*Le Monde*, 4 et 16 juillet 1992).